

Cotisation 2019-2020 de l'ICEM 68 quoi de neuf ?

Les membres de l'ICEM68 participent financièrement au mouvement sur 3 lignes budgétaires, à savoir : l'abonnement à la revue *Chantiers*, la cotisation départementale et la cotisation nationale.

Ces participations ont fait l'objet de débats intenses au niveau du groupe et notamment du CA. Nous en sommes arrivés aux décisions suivantes, approuvées par l'AG :

- l'abonnement à *Chantiers*

Il passera de 25 € à 20 €, en raison de la réduction d'un numéro par an.

Chaque adhérent à l'ICEM68 s'abonnera à *Chantiers*.

- la cotisation départementale

Elle est maintenue à 10 €.

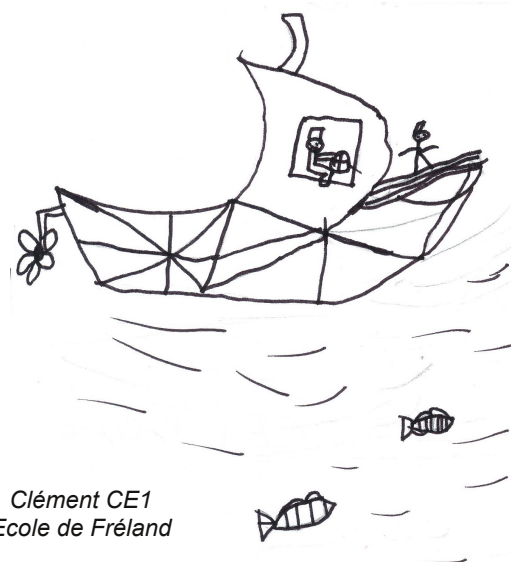
Elle sert au fonctionnement du groupe départemental : participation aux frais d'invitation d'un conférencier, aide au déplacement vers une instance nationale, courriers, achat de certains documents mis à la disposition du groupe.

- la cotisation nationale

(obligatoire si on adhère au groupe départemental, puisque l'ICEM est une fédération). Elle couvre l'année civile 2020.

Elle est fixée à un minimum de 20 €.*

Cela représente une somme de 50 € pour chaque membre, payable en deux fois (septembre ou octobre et janvier).



Clément CE1
Ecole de Fréland

* Cette année le CA a décidé d'augmenter la cotisation à l'ICEM national, qui passera de 5 € à 20 €. Alors pourquoi augmenter cette contribution ? Et à quoi sert l'argent versé ?

J'ai eu l'opportunité cette année de me rendre à Paris pour l'AG de l'association, puisque j'accompagnais Hélène qui est la déléguée départementale et j'ai ainsi pu mieux comprendre la vie du mouvement et les enjeux au niveau national. Voilà ce que j'en retiens qui me paraît important pour le mouvement :

- L'ICEM contrairement à d'autres associations du même type (OCCE...) n'a pas de revenus liés à des actions de formation ou d'animation dans les écoles ou autres. Les seuls revenus « autonomes » viennent des publications des revues et des éditions de livres issus des groupes de travail nationaux (groupes auxquels il est possible de participer).

- L'ICEM reçoit une subvention du ministère de l'Education nationale qui permet de financer les postes des permanents et des secrétaires du mouvement (actuellement 2 permanents, à la prochaine rentrée -3 précédemment- et 3 postes de secrétariat).

Bien sûr cette subvention peut être modifiée d'une année sur l'autre.

- La troisième source de revenus pour le national est donc les cotisations des adhérents.

En contribuant par notre cotisation à la vie du mouvement, nous apportons notre pierre à l'édifice qui en a bien besoin.

Une réflexion est actuellement engagée pour augmenter les revenus de l'ICEM, sachant que les revues connaissent une baisse de leurs ventes et que la subvention du ministère peut être modifiée. La piste de la formation est explorée. Les projets éditoriaux se poursuivent, mais prennent du temps.

Par nos cotisations nous contribuons à la vie du national qui nous représente au niveau du ministère et qui défend les fondamentaux de la pédagogie Freinet.

Christine Durand